



Séance du conseil municipal
Mercredi 5 avril 2023

Procès-Verbal

Etaient présents :

Pierre Yves BRIAND, Dominique PETIT, Michel DAMY, Christel GOMBAUD, Pierre NAU, Renée MARCHAND, Philippe OURTAAU, Éric LIAUD, Gladys MACOIN, Patrick BALUTEAU, Laurence CLAISSE, Didier GAUTHIER, Amandine PERDRIAUD, Nathalie SABOURAUD, Patrick BERTRAND, Jérôme FAZILLEAU, Patrick OURTAAU, Angélique ROUMEAU, Michel DERAND, Jean-Claude FAYEMENDIE, Laëtitia GANTNER FEITO, Jean-Christophe MARCU, Luisa SOARES

Étaient excusés :

Maria MAUMONT, ayant donné pouvoir à Pierre NAU
Dorothee HALLER, ayant donné pouvoir à Gladys MACOIN
Agnès HERIARD DUBREUIL, ayant donné pouvoir à Nathalie SABOURAUD
Alain ROULLAND, ayant donné pouvoir à Philippe OURTAAU

Était absent :

Secrétaire de séance :

Pierre NAU

ORDRE DU JOUR

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 7 mars 2023
2. Relevé des décisions prises par M. le Maire
3. Approbation du compte de gestion et du compte administratif
4. Affectation du résultat
5. Vote des taux des taxes locales : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière non bâtie, taxe foncière bâtie
6. Budget primitif 2023
7. Autorisation à M. le Maire de signer deux conventions de servitude de passage de canalisations avec GRDF (lotissement Logélia à Beauregard)
8. Dénomination d'une rue dans le cadre du prochain lotissement du Breuil
9. Modification du tableau des effectifs
10. Questions diverses

A 20h30, M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.
M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

Préalablement à l'examen des rapports à l'ordre du jour, M. Le MAIRE demande si un élu s'oppose à ajouter un vote à l'ordre du jour. Il explique qu'il s'agit de délibérer à nouveau sur l'acquisition d'un terrain, déjà votée en conseil municipal en janvier 2021. Il ajoute que suite au décès de la propriétaire de la parcelle AT268, le notaire demande à reprendre une délibération au nom de l'héritier.

Aucun élu ne s'oppose à reprendre cette délibération.

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 7 mars 2023

En page 9, M. Eric LIAUD veut apporter la précision que le chiffre de 51,6 % correspond au nombre de personnes assujetties aux impôts sur le revenu à Châteaubernard.

En page 6, M. Jean-Claude FAYEMENDIE s'interroge sur une éventuelle confusion dans les demandes de subventions des associations. Il s'étonne qu'il y ait eu une demande d'une part, pour la Prévention Routière et d'autre part, pour Mémoire Fruitière des Charentes.

Mme Christel GOMBAUD répond négativement et rappelle qu'il y avait bien les deux demandes. D'une part, la demande de la Prévention Routière qui étant une demande générique a été refusée et d'autre part, la demande de Mémoire Fruitière des Charentes dont la subvention a été accordée.

En page 2, M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il n'a pas passé 30 ans au service de l'Etat mais 35 ans. Il précise qu'il a travaillé 5 ans au ministère des Finances avant d'être pendant 30 ans dans les services du premier ministre.

M. Le MAIRE fait remarquer que si chaque élu donne ses états de service, cela risque d'être long.

En page 9, concernant la citation de Mazarin, M. Jean-Claude FAYEMENDIE précise que cette tirade est extraite de la pièce "Le Diable Rouge" qu'il conseille à tout le monde.

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour	25	

2- Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Néant

3- Approbation du compte de gestion et du compte administratif

Approbation du compte de gestion 2022

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le compte de gestion 2022 au vote

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

Approbation du compte administratif 2022

M. le MAIRE propose la candidature de Mme Dominique PETIT pour assurer la présidence du conseil pour le vote du compte administratif.

M. le MAIRE quitte la salle pour le vote du compte administratif

Alors que Mme Dominique PETIT met au vote le compte administratif, M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande la parole.

Mme Dominique PETIT reconnaît avoir oublié de demander si un élu avait des remarques et donne la parole à M. Jean-Claude FAYEMENDIE.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que cette erreur démontre un manque d'expérience.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute qu'à sa demande, le budget du Castel lui a été transmis et qu'il a étudié les documents. Il ajoute que d'autres informations lui sont venues de l'extérieur et qu'il doute des choix qui ont été faits, en particulier, le choix des personnels. Il annonce qu'il envisage de saisir la chambre régionale des comptes.

Mme Dominique PETIT répond être sereine. Elle ajoute qu'elle pense savoir de qui M. Jean-Claude FAYEMENDIE tient ses informations et lui conseille de se méfier.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute se méfier de toutes les informations dont celles venant de la majorité.

Mme Dominique PETIT lui suggère de faire ce qui lui semble le plus juste.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE explique qu'il y a des points qui lui paraissent obscurs et indique que la chambre régionale des comptes sera à même de les vérifier.

M. Michel DAMY ajoute que les services administratifs et le service comptabilité sont également capables de donner les chiffres et les documents nécessaires.

Mme Dominique PETIT rappelle que M. Jean-Claude FAYEMENDIE a déjà eu beaucoup de documents, qu'il a toutes les lignes de tous les comptes et elle se demande ce qui pourrait lui être apporté de plus.

M. Michel DAMY précise qu'en tant que membre de la commission finances, M. Jean-Claude FAYEMENDIE dispose de tous les documents.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que la commission finances est fantôme.

M. Michel DAMY fait remarquer que lors de la dernière commission, M. Jean-Claude FAYEMENDIE était absent.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE explique qu'il est envisageable de manquer une commission mais il fait remarquer qu'une seule a été organisée.

M. Michel DAMY explique que faire des situations intermédiaires semble compliqué et rappelle que l'examen approfondi est établi en fin d'année.

Mme Dominique PETIT soumet le compte administratif 2022 au vote.

Section de fonctionnement

Contre	
Abstention	4
<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>	
Pour	22

Section d'investissement

Contre	
Abstention	4
<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>	
Pour	22

M. le Maire reprend la présidence du conseil.

4- Affectation du résultat

Report du déficit d'investissement pour : - 62 780,84 € (article 001)

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

Autofinancement complémentaire 872 004,42 € (article 1068 du BP 2023)

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

Reste donc disponible pour report en fonctionnement sur le Budget Primitif 2023 : 1 268 683,79 € (article 002 du BP 2023)

Aucune remarque

M. le MAIRE soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

5- Vote des taux des taxes locales : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière non bâtie, taxe foncière bâtie

TAXES	Ville de Châteaubernard	Ancienne part départementale	Taux 2023 à voter
Habitation – résidences secondaires	5,77 %		5,93 %
Foncier bâti	37,43 %	dont 22,89 %	38,50 %
Foncier non bâti	36,83 %		37,88 %

M. Michel DAMY indique que jusqu'à ce jour, il a été possible de conserver les taux de 1993 sauf en 2014.

Il ajoute que la hausse des bases foncières en 2023 va entraîner une augmentation de 117 000 euros de recettes pour la commune. Toutefois, la question se pose de savoir si cela est suffisant au regard de l'augmentation des charges de personnels, du coût de l'énergie, de l'inflation. Il rappelle que dans le ROB, il a été estimé une augmentation de 300 000 euros de charges de personnel. Par conséquent, l'augmentation du taux des taxes communales a été évoquée en commission finances, qui a statué à l'unanimité sur une augmentation du foncier bâti. Cela permettra d'engendrer 100 000 euros de recettes supplémentaires.

M. Le MAIRE indique qu'il n'y aura pas d'autres augmentations cette année et rappelle qu'il est encore très intéressant de résider à Châteaubernard, qui fait partie des communes appliquant les taux les plus bas. Il ajoute que la situation de l'année 2023 n'est pas encore catastrophique et l'augmentation permettra de maintenir une certaine capacité d'investissement l'année prochaine.

M. Michel DAMY fait savoir que les taux qui seront votés sont différents de ceux mentionnés dans la note de synthèse. En effet, il indique qu'après approfondissement par les services fiscaux et par le service comptabilité de la commune, les taux de la note de synthèse ne peuvent pas être appliqués. Il explique qu'il est nécessaire de suivre la règle suivante : le taux du foncier bâti est libre mais les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâti doivent suivre l'évolution du foncier bâti.

M. Le MAIRE précise que le point ajouté à la taxe foncière bâti représente 2,85%, qui est ensuite appliqué aux taux des autres taxes.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il a repris les documents publiés lors des élections municipales de 2020 et il indique que dans les tracts de la majorité était mentionnée une gestion saine et rigoureuse des finances communales. Ainsi, il s'étonne que cette situation n'ait pu être mesurée il y a trois ans.

M. Le MAIRE répond que la gestion saine et rigoureuse des finances ne peut pas lui être reprochée mais fait remarquer que personne n'aurait pu imaginer la situation actuelle, et le niveau d'inflation actuel.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que lui n'avait pas le même discours.

M. Le MAIRE rappelle que seul 30% des électeurs l'ont cru.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que 60% des habitants ne se sont pas déplacés.

M. Le MAIRE répond que quel que soit le taux de participation, la proportion est la même.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que les gens qui vont subir cette augmentation de la taxe foncière sont déjà imposés par des taxes. Il rappelle que lors du précédent mandat, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avait augmenté de 17%.

M. Le MAIRE rappelle que concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous nous sommes battus et nous avons eu gain de cause.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime que d'être rentré dans ce processus d'agglomération était une erreur. Il loue la décision de Rouillac. Il estime qu'augmenter les taux, ce n'est pas rien et cela aura des conséquences et il rappelle que cela ne concerne que ceux qui payent l'impôt.

M. Le MAIRE rappelle que les taux appliqués à Châteaubernard sont parmi les plus bas et que la taxe d'habitation a été supprimée. Il ajoute que l'augmentation de 2,85% est pour compenser une partie de l'augmentation de la charge salariale, l'inflation, les coûts de l'énergie...

Mme Gladys MACOIN stipule que cette augmentation a été évoquée en commission et que c'était l'occasion d'en discuter.

M. Eric LIAUD fait remarquer qu'on regarde les chiffres d'aujourd'hui mais aucune augmentation n'a eu lieu depuis 23 ans. Il indique qu'on crie que c'est scandaleux d'augmenter de 2,85% mais il rappelle que la commune supporte une inflation de 6,10%. Il ajoute qu'il faut avoir le courage de prendre cette décision.

M. Le MAIRE ajoute qu'il aurait fallu augmenter de deux points mais que la commission a arbitré pour un seul.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare que plusieurs élus de la majorité soutiennent la politique nationale et indique que plutôt que supprimer la taxe d'habitation, il aurait fallu une réforme de la fiscalité.

Alors que Mme Hélène ROUSSEAU échange avec d'autres élus, M. Jean-Claude FAYEMENDIE rappelle que lors d'un conseil municipal, seuls les élus peuvent prendre la parole et que les fonctionnaires n'ont pas à prendre part aux débats. Il indique que Mme ROUSSEAU devrait le savoir.

M. Le MAIRE explique que concernant la responsabilité de l'Etat, il n'y a pas de baisse des ressources avec la suppression de la taxe d'habitation mais ce sont les hausses citées préalablement telles que l'augmentation des charges de personnels et l'inflation qui justifient cette hausse.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare qu'il y a trois ans, il y avait une prospective, certes sans la guerre en Ukraine.

M. Le MAIRE rétorque que l'augmentation des taux n'a pas été décidée de gaieté de cœur et insiste sur le fait que les taux sont parmi les plus bas, il s'agit de la fourchette basse.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que certains ont payé la taxe d'habitation jusqu'en 2022.

M. Eric LIAUD ajoute qu'au vu de la situation décrite et même si cette décision est impopulaire, il faut se donner les moyens. Il ajoute regretter que M. Jean-Claude FAYEMENDIE n'ait pas profité du ROB pour échanger sur ce sujet comme il lui a été proposé à ce moment-là, lors du débat.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE s'étonne qu'on ose demander à un élu de l'opposition de donner les éléments pour diriger. Il rappelle que les élus de la majorité sont assez nombreux.

M. Eric LIAUD répond qu'il voulait discuter avec l'opposition.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait savoir qu'il n'est pas tout seul.

M. Eric LIAUD explique qu'en commission, il a eu l'occasion de discuter avec les élus de l'autre groupe d'opposition.

M. Jean-Christophe MARCU explique que cela ne fait pas plaisir mais qu'ils sont également pour l'augmentation des taux. Il ajoute que le personnel le mérite aussi.

M. Le MAIRE acquiesce et ajoute que les salaires sont scandaleusement bas.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare que les Castelbernardins payent lourdement mais reconnaît que Cognac reste plus élevé.

M. Le MAIRE indique que partout ailleurs, c'est plus élevé et fait remarquer que notre service au public n'en pâti pas.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime qu'il y a eu une dégradation sous la gestion de M. Le MAIRE, par exemple, l'arrêt du ramassage du verre.

M. Le MAIRE explique qu'en matière d'environnement, les dépenses vont continuer à augmenter mais concernant la fin du ramassage du verre, personne ne s'en plaint et c'est identique pour le ramassage des sacs noirs, une fois au lieu de deux par semaine. Il ne s'agit pas d'une baisse du niveau de service mais d'une adaptation à la réalité des besoins d'aujourd'hui.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique que c'est comme pour les courses, bientôt il n'y aura plus de ticket de caisse donc plus de possibilité de contrôle et tout cela, au nom de l'environnement.

M. Le MAIRE fait remarquer qu'à Châteaubernard, il ne pense pas que le service ait diminué.

Mme Dominique PETIT estime que l'augmentation du coût de la gestion des déchets est le dernier argument à évoquer. Elle ajoute que cette augmentation correspond à une meilleure gestion pour les générations futures et qu'il faut penser à ces générations, il faut travailler pour demain.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique qu'il travaille aussi pour demain. Mme Dominique PETIT estime que cet argument sur le coût de la gestion des déchets n'est pas digne de M. Jean-Claude FAYEMENDIE.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rétorque qu'il place sa dignité ailleurs.

Mme Dominique PETIT explique que c'est l'argument qui n'est pas digne et non pas, M. Jean-Claude FAYEMENDIE.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si la majorité se rend bien compte de la charge financière supplémentaire que les ménages vont devoir supporter.

M. Le MAIRE ironise et déclare qu'heureusement que M. Jean-Claude FAYEMENDIE est là pour qu'ils s'en rendent compte.

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre	1	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE</i>
Abstention	1	<i>Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour	25	

6- Budget primitif 2023

M. le MAIRE soumet au vote

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

022 Dépenses imprévues 50 000 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

023 Virement à la section d'investissement 1 139 829 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

011 Charges à caractère général 1 775 150 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

012 Charges de personnel 2 300 000 €

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO,</i>
Pour	25	

014 Atténuation de produits 125 000 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

65 Autres charges de gestion 290 344 €

Contre		
Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Pour	25	<i>M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>

65548 Organismes de regroupement ATD 8500 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

M. Philippe OURTAAU fait remarquer qu'ils n'ont pas le choix de voter cette cotisation au SDEG. Toutefois, il voudrait que le paiement soit suspendu, en attendant de rencontrer la direction du SDEG afin de lui exposer tous les dysfonctionnements. Il explique que les délais d'intervention sont d'un mois au lieu de six jours et en plus, les interventions sont médiocres. Il ajoute que le SDEG vient de dénoncer le contrat avec l'entreprise LACIS et il n'y aura donc plus d'entreprises dans le Cognaçais, ce qui laisse penser que les délais seront plus longs.

M. Le MAIRE répond qu'une nouvelle entreprise va être engagée.

M. Philippe OURTAAU fait remarquer que la dernière fois, cela a pris un an. Il ajoute que le SDEG a ajouté cent points lumineux.

M. Le MAIRE explique que ces points lumineux étaient déjà payés par Grand Cognac mais dorénavant, chaque collectivité paye ses points lumineux. Il ajoute que la cotisation est votée mais le versement sera conditionné à l'intervention.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer qu'il adhère à cette remarque et que cela fait des mois, des années qu'il intervient à ce sujet. Il ajoute que puisque nous siégeons à ce syndicat, il faut s'exprimer.

M. Le MAIRE ajoute que même en conseil communautaire, les mécontentements s'expriment.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE précise qu'il y a des éléments du budget primitif pour lesquels ils sont pour mais s'agissant du budget de la majorité, ils s'abstiennent.

65548 Organismes de regroupement – SDEG Cotisation entretien EP 21 000 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

65548 Organismes de regroupement – SDEG travaux d'entretien 25 500 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

66 Charges financières 21 751 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

67 Charges exceptionnelles 14 000 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

68 Dotation aux amortissements et provisions 440 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

042 Opérations transfert entre section 255 000 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

013 Atténuation de charges 500,21 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

70 Produits des services et ventes diverses 328 600,00 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

73 Impôts et taxes 3 397 724 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

74 Dotations, subventions, participations 908 535 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

75 Autres produits de gestion courante 62 000 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

77 Produits exceptionnels 1 000 €**Contre**

Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
-------------------	----------	--

Pour	23
-------------	-----------

042 Opérations transfert entre section 4 471 €**Contre**

Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
-------------------	----------	--

Pour	23
-------------	-----------

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**021 Virement de la section de fonctionnement 1 139 829,00 €****Contre**

Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
-------------------	----------	--

Pour	23
-------------	-----------

024 Produits cessions d'immobilisation 375 851,00 €**Contre**

Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
-------------------	----------	--

Pour	23
-------------	-----------

040 Opérations d'ordre entre sections 255 000 €**Contre**

Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
-------------------	----------	--

Pour	23
-------------	-----------

10 Dotations fonds divers 1 082 005,00 €**Contre**

Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
-------------------	----------	--

Pour	23
-------------	-----------

13 Subventions d'investissement 108 611 €**Contre**

Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
-------------------	----------	--

Pour	23
-------------	-----------

16 Emprunts, dettes assimilées 470 €**Contre**

Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER</i>
-------------------	----------	--

		<i>FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
--	--	--

Pour	23
------	----

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

020 Dépenses imprévues 72 415,00 €

Contre	
--------	--

Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
------------	---	--

Pour	23
------	----

0100 Mairie 12 200,34 € (dont RAR 2022 : 6 299,76 €)

Contre	
--------	--

Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
------------	---	--

Pour	25
------	----

0160 Bâtiments divers 106 453,23 € (dont RAR 2022 : 26 553,23 €)

Contre	
--------	--

Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
------------	---	--

Pour	25
------	----

0200 Pôle scolaire 152 957,10 € (dont RAR 2022 : 18 957,10 €)

Contre	
--------	--

Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
------------	---	--

Pour	25
------	----

0300 Voirie communale 615 001,79 € (dont RAR 2022 : 289 901,79 €)

Contre	
--------	--

Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
------------	---	--

Pour	25
------	----

0310 Acquisitions foncières 1 120 355,56 € (dont RAR 2022 : 332 855,56 €)

Contre	
--------	--

Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
------------	---	--

Pour	25
------	----

0313 Matériel et véhicules techniques 45 068,00 € (dont RAR 2022 : 648 €)

Contre	
--------	--

Abstention	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
------------	---	--

Pour	25
------	----

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si le projet maraîchage prend l'eau.

M. Le MAIRE explique que le manque d'eau fait envisager d'autres possibilités, dont un éventuel redimensionnement. Ainsi, l'exposé du projet devant le conseil municipal est différé car le format du projet n'est pas encore connu.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que de l'argent a été engagé par exemple pour la restauration de la maison. Il demande si celle-ci va être louée.

M. Le MAIRE acquiesce.

0314 Environnement urbain 241 080,00 € (dont RAR 2022 : 11 580,00 €)

Contre

Abstention 2 *M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER
FEITO*

Pour 25

0450 Réseaux divers 90 717,75 € (dont RAR 2022 : 60 717,75 €)

Contre

Abstention 2 *M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER
FEITO*

Pour 25

0503 Aménagement du cimetière 22 000 € (dont RAR 2022 : 0 €)

Contre

Abstention 2 *M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER
FEITO*

Pour 25

0600 Médiathèque 35 994,59 € (dont RAR 2022 : 5 204,59 €)

Contre

Abstention 2 *M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER
FEITO*

Pour 25

0700 Salle festive 142 905,80 € (dont RAR 2022 : 56 505,80 €)

Contre

Abstention 2 *M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER
FEITO*

Pour 25

10 Dotations, fonds divers 55 000,00 €

Contre

Abstention 4 *M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER
FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa
SOARES*

Pour 23

16 Emprunts, dettes et assimilés 144 400 €

Contre

Abstention 4 *M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER
FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa
SOARES*

Pour 23

20 Immobilisations incorporelles 36 965,00 €

Contre

Abstention 4 *M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER
FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa
SOARES*

Pour 23

26 Participations et créances rattachées à des participations 1 000,00 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 4 471 €

Contre		
Abstention	4	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO, M. Jean-Christophe MARCU, Mme Luisa SOARES</i>
Pour	23	

7- Autorisation à M. Le Maire de signer deux conventions de servitude de passage de canalisations avec GRDF (lotissement Logélia à Beauregard)

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande s'il s'agit d'un autre lotissement, identique à celui de Beauregard.

M. Le MAIRE explique qu'il s'agit du même projet, ce sont les parcelles viabilisées, derrière le lotissement Beauregard

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre		
Abstention		
Pour	27	

8- Dénomination d'une rue dans le cadre du prochain lotissement du Breuil

M. Le MAIRE propose la rue des marbriers.

M. Philippe OURTAAU indique que c'est un clin d'œil au passé car les premiers marbriers sont arrivés en 1850 et dans les années 70, il y a eu jusqu'à sept marbriers dans cette rue.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si l'ancienne marbrerie va être détruite.

M. Le MAIRE indique que Cognac l'a vendue au promoteur et dans le projet, la maison est détruite.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si un nom de marbrier sera ajouté.

M. Philippe OURTAAU demande s'il pense à un nom en particulier.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond négativement.

M. Le MAIRE fait savoir que ce sera "rue des marbriers" sans ajout de nom.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	27	

9- Modification du tableau des effectifs

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	27

10- Acquisition de la parcelle AT 268

M. Le MAIRE explique que Mme MARTIN étant décédée, le notaire demande à reprendre une délibération au nom de son héritière, Mme STEULLET.

M. le Maire soumet le rapport au vote

Contre	
Abstention	
Pour	27

Préalablement aux questions diverses, M. Le MAIRE indique avoir deux annonces. Tout d'abord, il indique que suite à la procédure de recrutement pour le poste de directeur général des services, Mme Catherine CONTE a été retenue.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande la procédure de recrutement qui a été faite.

M. Le MAIRE rappelle que le recrutement est de son ressort. Il indique que quatre candidats ont été sélectionnés et reçus en entretien. Les élus présents lors du jury de recrutement étaient M. Le MAIRE, Mme Dominique PETIT, M. Michel DAMY et M. Pierre NAU.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si les candidats occupaient déjà une direction générale des services dans d'autres collectivités et quels étaient leurs diplômes.

M. Le MAIRE explique que certains avaient des CV qui ne correspondaient pas à la collectivité de Châteaubernard. Il ajoute qu'une personne occupait un poste de secrétariat général.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande leurs catégories dans la fonction publique.

M. Le MAIRE déclare que le poste était ouvert à un fonctionnaire de catégorie A mais le jury de recrutement a estimé que tous critères confondus, Mme Catherine CONTE avait tout le potentiel et les qualités pour occuper ce poste.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande les compétences juridiques de la personne ayant été retenue car ce poste nécessite des connaissances en droit. Il ajoute qu'il serait intéressé de connaître les CV des autres candidats.

M. Le MAIRE rappelle que le recrutement est la prérogative du maire.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique ne pas avoir de problème avec la personne désignée mais il estime qu'elle ne convient pas pour le poste.

M. Le MAIRE fait remarquer à M. Jean-Claude FAYEMENDIE qu'il avait la même crainte avec le directeur des services techniques.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE explique qu'il n'avait pas de crainte mais il y avait des ingénieurs qui occupaient ce poste et un agent de catégorie C a été recruté.

M. Le MAIRE fait savoir que le poste est très bien tenu et que le directeur des services techniques actuel, dorénavant de catégorie B, lui donne plus satisfaction que certains agents de catégorie A naguère affectés à ce poste.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE indique qu'être fonctionnaire est un statut et à l'intérieur, il y a des métiers.

M. Le MAIRE indique à M. Jean-Claude FAYEMENDIE qu'à chaque recrutement de cadre, il a les mêmes réticences. Il fait remarquer que l'annonce était seulement une information.

M. Le MAIRE annonce le départ de Mme Hélène ROUSSEAU, responsable ressources humaines et finances, qui va donner une autre orientation à sa carrière.

Mme Christel GOMBAUD remercie Mme Hélène ROUSSEAU pour tout le travail effectué pendant toutes ces années.

11- Questions diverses

M. Jean-Claude FAYEMENDIE

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande à ajouter la question diverse suivante :

1/ La mairie de Châteaubernard pourrait-elle être équipée d'une station biométrique pour pouvoir établir les pièces d'identité ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait savoir qu'actuellement les délais pour obtenir une carte d'identité ou un passeport sont très longs. Ainsi, à Cognac, pour seulement déposer le dossier, le premier rendez-vous possible est fin mai. Il estime que si Châteaubernard était équipée, cela permettrait de réduire les délais.

M. Le MAIRE explique qu'il y a une réflexion au niveau de l'Etat afin d'équiper de nouvelles communes. Toutefois, il indique qu'il y a peu de chance que Châteaubernard soit désignée du fait de la proximité avec Cognac. En effet, la préfecture considère que pour le pôle Cognac - Châteaubernard, cela est suffisant. La préfecture préfère équiper d'autres communes plus éloignées.

Mme Nathalie SABOURAUD fait savoir qu'à Jarnac, cela fonctionne bien.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute qu'à Aigre, pour un dépôt de dossier, le rendez-vous est donné dans la semaine.

2/ Il serait judicieux d'intervenir sur la remise en état de la signalisation horizontale et verticale sur la voirie publique Samuel CHAMPLAIN entre les parkings d'Auchan, où la vitesse crée de l'insécurité ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE explique qu'il s'agit d'une voirie publique et les passages piétons sont très rapprochés, ce qui est non réglementaire. Il ajoute que cela pourrait être fatal et qu'Immochan doit remettre en état les passages piétons car les automobilistes roulent vite. Il demande à M. Le MAIRE d'intervenir auprès d'Immochan.

M. Le MAIRE demande si à l'époque, il y a eu une convention passée avec Immochan.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond qu'il y avait un accord tacite. Il rappelle que la voirie doit passer devant Norauto.

M. Le MAIRE indique que pour l'instant, c'est une voirie privée.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE ajoute qu'Immochan ne respecte pas les accords signés et précise que ces documents doivent se trouver dans les archives.

M. Le MAIRE est étonné qu'il ne soit fait état de ces documents qu'aujourd'hui.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond que cela a déjà été évoqué lors de précédentes questions diverses.

M. Le MAIRE indique que ces accords écrits seront recherchés.

3/ Peut-on intervenir sur l'état de délabrement, depuis des mois, du grand panneau de pub à côté de l'arrêt de bus d'Auchan ?

M. Philippe OURTAAU précise que l'affiche "Feu Vert" est tombée mais qu'il n'y a pas de danger.

M. Le MAIRE fait remarquer que ce panneau devra être bientôt démonté car il y avait un délai de deux ans et cela fait déjà un an, par conséquent le démontage est imminent. Il ajoute que le

démontage de ce panneau ainsi que ceux similaires sera bénéfique à l'esthétique de la commune.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande le devenir des panneaux donnant des informations municipales.

M. Le MAIRE répond que seul le mobilier urbain sera toléré. Les grands panneaux seront démontés.

4/ Qu'en est-il de la position de la mairie sur l'opportunité d'un éventuel achat de l'ancienne boucherie à l'Echassier ? Droit de préemption et évaluation ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE estime qu'il y a urgence à prendre une décision.

M. Philippe OURTAAU fait remarquer que cette question a été évoquée en commission cadre de vie et que la commission a émis un avis défavorable.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE rétorque qu'il n'y a pas eu d'avis défavorable donné.

M. Jérôme FAZILLEAU indique qu'il n'y a pas eu de vote lors de la commission.

M. Philippe OURTAAU explique qu'il y a eu un débat et personne n'a déclaré qu'il fallait détruire cette maison, opération qui aurait un coût total de 200 000 euros.

M. Jérôme FAZILLEAU fait savoir qu'il se souvient du débat mais pense que cette question n'a pas été tranchée.

M. Philippe OURTAAU indique que les véhicules circulent très doucement et cela sécurise cette zone.

M. Le MAIRE précise que le coût total de l'opération, achat de la maison et destruction de celle-ci, serait plutôt de 250 000 euros.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE déclare que cette maison ne se vendra jamais 170 000 euros, il estime que si les propriétaires la vendent 70 000 euros, ce sera déjà bien.

M. Le MAIRE demande quel serait l'intérêt de détruire cette maison : redessiner la voirie et cela, pour augmenter la vitesse ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE répond que cela n'augmentera pas la vitesse. Il ajoute que c'est une opportunité qu'il ne faut pas laisser passer.

M. Philippe OURTAAU indique que si le "S" est dégagé, les automobilistes rouleront plus vite.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que les personnes du quartier de Bellevue qui se plaignent de la vitesse, ont été, pour certaines, contrôlées et verbalisées dans leur propre rue. Il rappelle qu'il y a un problème de visibilité, de sécurité.

M. Le MAIRE rappelle qu'on est en ville et qu'il s'agit d'une zone limitée à 30 km/h. Il ajoute que les opportunités sont saisies lorsqu'elles sont bonnes.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande si la majorité a donc décidé de ne pas retenir cette option.

M. Le MAIRE acquiesce, la mairie ne se positionnera pas pour l'achat de cette maison.

5/ Qu'en est-il du terrain communal à l'abandon chemin du Breuil et des ruines des murs qui s'y trouvent ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE fait remarquer que l'abandon continue. Il estime que les personnes qui louent le terrain doivent, soit mettre en sécurité, soit démolir les murs qui risquent de s'écrouler.

M. Le MAIRE fait savoir qu'il a reçu ces personnes et qu'il leur a proposé d'acquérir le terrain. Il ajoute être toujours en attente de leur réponse.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE demande l'estimation faite.

M. Le MAIRE explique qu'étant toujours en négociation, il préfère ne pas communiquer cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h50

Dans le cadre du projet artistique de la médiathèque : "Des draps & des bras - Pour tresser l'avenir", Mme Dominique PETIT propose à toutes les personnes présentes de se mettre en binôme et de réaliser une tresse.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h50

Le Maire,
Pierre Yves BRUAND



Le secrétaire de séance,
Pierre NAU

